

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**AU RÉGLEMENT DE ZONAGE RCM-60A-2015**

**AVIS PUBLIC** est donné qu'à sa séance ordinaire du 21 février 2022, le conseil municipal doit statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme relativement à la dérogation mineure suivante au règlement de zonage RCM-60A-2015 :

<b>Emplacement</b>	<b>Dérogation</b>
Lot 6 427 554 <b>185, avenue Dorval</b>	Autoriser la réduction du ratio de stationnement résidentiel requis de 1,75 case / logement à 1,45 case / logement.  <b>Afin de permettre la construction d'un projet de redéveloppement mixte (résidentiel et commercial).</b>

La séance ordinaire du Conseil sera tenue à 20 h à la date susmentionnée (lieu à déterminer). Toute personne ou organisme intéressés pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette dérogation en transmettant un courriel à [greffe@ville.dorval.qc.ca](mailto:greffe@ville.dorval.qc.ca) au plus tard le 21 février 2022, à 16 h.

DONNÉ À DORVAL, QUÉBEC, ce 26 janvier 2022.